



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Recul du trait de côte dans le département de la Manche

Question orale n° 526

Texte de la question

M. Stéphane Travert attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur la situation préoccupante du littoral de Gouville-sur-Mer et plus généralement du littoral Côte Ouest Centre Manche, confronté à un recul accéléré du trait de côte. Depuis plusieurs années, cette commune, comme de nombreuses autres sur le littoral normand, subit les effets conjugués de l'élévation du niveau de la mer, de l'érosion des dunes et de la multiplication des tempêtes hivernales. À Gouville-sur-Mer, ce phénomène menace désormais directement les habitations, les infrastructures touristiques et agricoles, ainsi que les cabines de plage emblématiques qui participent à l'identité patrimoniale du territoire. Malgré la mise en place de protections ponctuelles (enrochements, replantations d'oyats, limitation des constructions en zone à risque), la commune manque de moyens techniques et financiers pour mettre en œuvre une stratégie d'adaptation durable. Après toute une phase de protection en dur du littoral puis de prise en compte de la réalité de l'importance du recul du trait de côte, le territoire de Coutances mer et bocage s'est engagé dans une démarche d'aménagement du territoire avec notamment un PPA aménagement du littoral. Des cartes locales d'exposition au recul du trait sont engagées avec notamment la problématique des zones topographiquement basses. Le Cerema a publié une carte des zones basses du littoral à l'échelle nationale. Des suites spécifiques sont-elles envisagées au niveau national basé sur un retour d'expérience ? De plus, dans le cadre de la loi « climat et résilience » du 22 août 2021, qui prévoit un accompagnement des collectivités confrontées au recul du trait de côte, M. le député souhaiterait savoir quelles mesures concrètes le Gouvernement entend déployer pour aider les communes littorales comme Gouville-sur-Mer à anticiper et gérer ce phénomène. Le fonds vert ou d'autres dispositifs nationaux pourront-ils être mobilisés pour soutenir les études, les relocalisations ou les travaux de protection nécessaires ? Enfin, quelles perspectives de coordination régionale sont envisagées pour mutualiser les efforts à l'échelle du littoral normand ? Il la remercie de bien vouloir préciser les actions prévues par l'État pour accompagner la commune de Gouville-sur-Mer et, plus largement, les territoires littoraux menacés par l'érosion côtière, comme dans le département de la Manche.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Travert](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 526

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2026](#)